

# RÉFORME DU FINANCEMENT DE L'APPRENTISSAGE

## 1ER JUILLET 2025

### Points clés pour les responsables pédagogiques :

#### ✓ **Ce qui change**

Participation obligatoire de 750 € par contrat, facturée par le CFA.

NPEC proratisés : prise en charge calculée au nombre exact de jours de formation.

Calendrier de facturation ajusté : solde conditionné à la facturation de la participation de 750 €.

Qualité renforcée : exigences accrues autour du référentiel Qualiopi.

#### ✦ **Ce que ça implique**

##### **Pour les entreprises :**

→ Un coût supplémentaire à assumer.

→ Besoin d'accompagnement pour comprendre les nouvelles règles.

##### **Pour l'université et le CFA :**

→ Maintenir les tarifs pour garantir l'équilibre économique.

→ Tenir un discours commun et rassurant auprès des employeurs.

→ Consolider la démarche qualité et la conformité Qualiopi.

#### 🎯 **Ce que nous devons dire**

L'apprentissage reste un investissement stratégique pour les entreprises (compétences, fidélisation, insertion).

Nos formations de niveau 6 & 7, très demandées en Savoie et Haute-Savoie, répondent aux besoins réels du territoire.

Université et CFA sont partenaires pour sécuriser les parcours, accompagner les employeurs et garantir la qualité.

#### 👉 **Message clé :**

Malgré un financement resserré, l'apprentissage conserve toute sa valeur ajoutée. Notre rôle est d'assurer sa pérennité en maintenant la qualité et en soutenant les entreprises dans cette nouvelle étape.



**SAVOIR AGIR  
POUR L'AVENIR**